

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél : +32 (0) 64 23 76 23

Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Anglais II			
Code	ECTO2B16CLA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	84 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Anne-Brigitte LAURENT (anne-brigitte.laurent@helha.be)		
Coefficient de pondération	70		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour objet d'acquérir et de développer la langue anglaise, parlée et écrite, dans des domaines relatifs à la vie économique et touristique. Cette activité s'inscrit dans le prolongement de l'unité d'enseignement 12 (ECT02B12ENG)

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.1 Accueillir et informer les clients, les partenaires et les prestataires
 - 2.3 Présenter ou promouvoir l'information, les documents, les produits sélectionnés, tant à l'écrit qu'à l'oral, de manière rigoureuse et ciblée avec les moyens adéquats
 - 2.6 Pratiquer l'écoute et l'empathie, s'ouvrir aux autres cultures en tenant compte des traditions
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.2 Rechercher, vérifier, comparer, et exploiter les informations nécessaires et pertinentes pour chaque projet ou mission
 - 4.4 Veiller à la qualité et à l'amélioration constante des ressources matérielles et humaines, anticiper et gérer les situations de crise, les plaintes, les litiges

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, il est attendu que, de façon individuelle, l'étudiant soit capable de:

- Communiquer en anglais de manière fluide, structurée, claire et en appliquant ce qui a été vu dans l'activité.
- Identifier le vocabulaire adéquat au domaine d'étude, et appliquer les principes grammaticaux usuels.
- Traduire, rapporter, décrire, expliquer différents contenus relatifs à la vie touristique.
- Exprimer et produire de manière claire et correcte des informations relatives aux domaines d'étude, par utilisation de vocabulaire et principes grammaticaux adéquats.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Contenu

- Thèmes relatifs à la vie touristique (airport, travel arrangements, hotels, check-in, complaints, things to do and see, sightseeing...)
- Compréhensions abordant différentes thématiques relatives aux domaines étudiés.
- Extension du vocabulaire et révisions grammaticales ponctuelles indispensables à une connaissance active et pratique de la langue.
- Stimulation de la production orale par le biais de questions-réponses et d'exercices de communication divers. Exercices de prononciation.
- Workshops avec exercices spécifiques.

Démarches d'apprentissage

- Approche déductive
- Approche inductive
- Approche interactive
- Approche progressive
- Approche par situation problème
- Jeu de rôles
- Laboratoire de langues
- Travail en autonomie
- Travail régulier

Dispositifs d'aide à la réussite

- Planning d'étude
- Evaluation continue
- Guidance personnalisée
- Questions-réponses
- Wallangues

Sources et références

Utilangues, Professions : "HOTELLERIE", Editions Nathan.

L 'Anglais du Tourisme, de l'Hôtellerie et de la restauration, F. Laroche, Editions Pocket.

Les 100 pièges de l 'anglais, JB Piat, Editions Librio

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus
- Notes de cours
- Livres manuels
- Sites internet
- Matériel audio
- Matériel didactique
- Documents authentiques

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de l'ensemble de l'unité d'enseignement se base sur:

- Une évaluation continue: celles-ci se compose de tests et /ou d'épreuves évaluatives (par écrit et/ou oralement) qui vérifieront les acquis linguistiques indispensables à une connaissance active et pratique de la langue.
- Une évaluation écrite(EVe) sur la matière du cours, par écrit en janvier.

- Un examen écrit (EXE) en juin, permettant aux étudiants de mettre en oeuvre leurs acquis.
- L'examen de septembre se compose d'un oral (20%) et d'un écrit (80%)

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention à part signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	5	Evc	10		0
Période d'évaluation	Eve	25	Exe	60	Exe	100

Evc = Évaluation continue, Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Dans la mesure où cette unité d'enseignement est constituée d'une seule activité d'apprentissage, automatiquement, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est la note de l'unité d'enseignement.

Exceptions : 1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire dans la mesure des possibilités d'organisation.

Les tests nommés "épreuves évaluatives" doivent absolument être passés pour pouvoir accéder à l'examen.

Aucune dispense n'est accordée entre janvier et septembre.

Cette unité d'enseignement s'adressant à un public francophone, la langue officielle est le français. La méthode pédagogique mettra néanmoins principalement l'accent sur la langue cible. Exposés, instructions, explications, évaluations et autres outils pédagogiques seront complètement ou partiellement dans la langue cible.

Évaluation continue: en cas d'absence non justifiée à une interrogation du TJ, l'étudiant obtiendra une note de zéro pour cette interrogation. Si l'absence est justifiée, l'étudiant doit faire parvenir au professeur une copie du certificat médical le plus rapidement possible sinon cela entraînera une note de zéro.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).